



Plan de protection des océans

Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers

Contexte

La *Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers* prévoit des interdictions s'appliquant aux pétroliers qui transportent des cargaisons de plus de 12 500 tonnes métriques de pétrole brut ou d'hydrocarbures persistants. Ces pétroliers ne peuvent s'arrêter et charger ou décharger ces cargaisons dans les ports et les installations maritimes dans la zone du moratoire.

La zone du moratoire s'étendra de la frontière canado-américaine au nord jusqu'au point situé sur la partie continentale de la Colombie-Britannique faisant face à la pointe nord de l'île de Vancouver au sud. Elle comprend également Haida Gwaii. Le moratoire assurera la protection du littoral dans les eaux de l'entrée Dixon, du détroit d'Hecate et du bassin de la Reine-Charlotte.

Les navires transportant des cargaisons de moins de 12 500 tonnes métriques de pétrole brut ou d'hydrocarbures persistants demeureront autorisés dans la zone du moratoire de sorte que les collectivités de la côte nord et les industries puissent continuer de recevoir des cargaisons essentielles de mazout de chauffage et d'autres produits pétroliers.

Plan de protection des océans

Le Canada a la chance de posséder des littoraux qui sont parmi les plus spectaculaires du monde, qui servent d'habitat à une riche biodiversité et qui abritent de précieux écosystèmes. Le gouvernement du Canada, dans le cadre du Plan de protection des océans, prend des mesures pour préserver et restaurer ces écosystèmes marins qui sont vulnérables face à l'augmentation du transport et du développement maritimes.

Faits en bref

- ✓ Le gouvernement a mené des consultations approfondies et a tenu environ 75 séances de mobilisation avec des peuples autochtones, des intervenants de l'industrie et des collectivités partout au Canada dans le but de contribuer à l'élaboration de la *Loi*.
- ✓ Le moratoire proposé s'ajoute à la zone d'exclusion volontaire des pétroliers établie en 1985.
- ✓ La *Loi* comprend un régime d'application et des sanctions qui correspondent à la gravité des infractions et peuvent atteindre 5 millions de dollars.

L'officialisation du moratoire relatif aux pétroliers est une autre mesure prise par le gouvernement du Canada pour protéger nos côtes et nos voies navigables. Le gouvernement investit 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans, une stratégie nationale qui vise à améliorer la sécurité maritime et la navigation responsable, à protéger les milieux marins du Canada et à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones.

